

-VILLE DE SAINT-APOLLINAIRE-
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2013

Etaient présents : 22

Mesdames, Messieurs, Rémi DELATTE, Jean-François DODET, Françoise CLEMENT, Robert PETIOT, Michèle LIEVREMONT, Brigitte KETTERER, Frédéric GOULIER, Evelyne PAILLET, Patrick NAIGEON, Philippe DAISEY, Norbert SICARD, Nelly BOUVERET, Christian PROTET, Dominique MARECHAL, Thierry CLAIRET (arrivée au point n°6), Gérard FOUCARD, Véronique SANSONNY (arrivée au point n°2), Franck D'ELIA, David COLLUS, Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT (arrivé au point n°4), Frédéric TISSOT

Etaient absents ou excusés : 7

Mesdames, Messieurs, Monique MATHIEU, Pierre DESSERTENNE (pouvoir à David COLLUS), Joëlle GUERIN (pouvoir à Dominique MARECHAL), Béatrice ROUX, Mélanie COUSIN, Emilie BONIN, Nelly GOBY

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur David COLLUS a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rend hommage à Messieurs Roland PAVIE et Jacques Vauzelle, qui nous ont quittés récemment.

1°) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2013

Sans observations

- **AFFAIRES GENERALES :**

2°) Mise en place d'une délégation dans le domaine du sport

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de créer une nouvelle délégation dans le domaine du sport et de nommer Monsieur Gérard FOUCARD, conseiller municipal délégué auprès de l'adjoint au sport, à compter du 1^{er} juillet 2013.

3°) Détermination du nombre et du mode de répartition des délégués communautaires en vue des élections municipales de mars 2014

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité de valider le nombre de conseillers communautaires et la répartition imposés par la loi.

4°) Compte rendu des délégués du conseil municipal auprès de l'ASC et de l'AMSA

Le conseil municipal PREND ACTE du rapport des délégués du conseil municipal auprès de l'Association Sportive et Culture et de l'Association Musicale de Saint-Apollinaire.

5°) Rapport annuel 2012 de l'ARS sur la qualité de l'eau en vue de la consommation humaine

Conformément aux articles L. 2224-5 et D. 2224-1 à 5 et leurs annexes du Code Général des Collectivités Territoriales, **le conseil municipal PREND ACTE** du rapport annuel 2012 effectué par l'agence régionale de santé Bourgogne (A.R.S) sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

- **TRAVAUX, PATRIMOINE ET URBANISME :**

6°) Approbation de la modification du P.L.U

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la modification du P.L.U, concernant

notamment l'aire d'accueil des gens du voyage et des règles de hauteur.

7°) ALSH Lilas : autorisation donnée à M. le Maire de mandater le promoteur pour le dépôt d'un permis de construire sur le domaine public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE (22 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT) M. le Maire, afin de permettre au promoteur de déposer un permis de construire sur l'emprise de l'ALSH des Lilas actuellement intégrée dans le domaine public communal et AUTORISE (22 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT) M. le Maire à signer un « protocole d'accord » avec la société PROMOGIM précisant que la cession ne pourra intervenir que sous la condition suspensive de désaffectation et de déclassement du bien.

8°) Mise en place d'un plan de déplacement communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE (22 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT) la mise en place d'un plan de déplacement communal, dont les principes ont été validés lors de la réunion publique des ateliers de la circulation du 8 juin dernier.

9°) Projet d'aménagement d'une placette au centre commercial de la Fleuriée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour lancer le marché d'aménagement du terrain enherbé et des abords ainsi que des accès piétons du centre commercial la Fleuriée.

10°) Approbation de la charte des clauses d'insertion d'agglomération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité la charte insertion d'agglomération, dont l'objet est de préciser le cadre d'application du dispositif des clauses d'insertion sur le territoire communautaire ainsi que le rôle des différents acteurs impliqués sur le dispositif.

11°) Signature d'une nouvelle convention avec le CHU

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une nouvelle convention de mise à disposition d'un terrain avec le CHU de Dijon, pour le stationnement du personnel et des usagers de l'hôpital.

12°) Signature d'une convention de servitudes avec ERDF pour l'établissement d'un ou 2 câbles électriques souterrains

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer une convention de servitude GrDF permettant l'établissement d'un ou deux câbles électriques souterrains rue de la Redoute ainsi que la pose de 3 coffrets réseau en limite de parcelle.

- FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE :

13°) Signature du marché de fourniture de gaz

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer le marché relatif à la fourniture et l'acheminement de gaz naturel pour les bâtiments communaux.

14°) Signature des marchés relatif à l'entretien ménager des locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer le marché relatif à l'entretien ménager des locaux communaux.

15°) Autorisation de lancer et de signer le marché relatif aux assurances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité M. le Maire à lancer et signer le marché relatif aux assurances, après attribution par la commission d'appel d'offres.

16°) Extension des possibilités de paiement des factures avec les chèques CESU pour les administrés

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer les documents de rattachement de l'accueil de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans au CRCESU (Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel) : les familles pourront régler leurs factures à l'aide de ce moyen de paiement, à compter du 1^{er} juillet prochain.

17°) Demande de subvention sollicitée par le CFA la Noue

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE (22 voix POUR, 0 CONTRE, 2 ABSTENTIONS : Philippe ARDOUIN, Daniel CORNOT) de verser une subvention au CFA de la Noue pour 2013, d'un montant de 385 euros.

- **CULTURE, VIE DEMOCRATIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

18°) Versement d'une subvention à l'association Ludimania

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de verser une subvention d'un montant de 4 300 € à cette association, dans le cadre de la 5^{ème} édition du festival du jeu qui aura lieu les 7 et 8 septembre 2013.

19°) Renouvellement des conventions cadre et d'application concernant la carte culture étudiants

Dans le cadre du dispositif de la carte culture étudiants, **le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE à l'unanimité** de mandater M. le Maire pour renouveler les conventions : - cadre pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} septembre 2013 et - d'application valable du 1^{er} septembre 2013 au 31 août 2014.

20°) Avis sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'unité urbaine de Dijon

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DONNE à l'unanimité un avis favorable au plan de protection de l'atmosphère de l'unité urbaine de Dijon.

- **JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE :**

21°) Détermination de la sectorisation des élèves scolarisés sur la commune à la rentrée scolaire 2013

Conformément à l'article L 212-7 du Code de l'Education, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité** la sectorisation des trois écoles communales pour la rentrée 2013.

- **SPORTS**

22°) Convention d'utilisation du complexe sportif de Louzole par le collège Jean Rostand de Quétigny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour renouveler la convention de mise à disposition du complexe sportif de Louzole au collège Jean Rostand de Quétigny, pour l'année scolaire 2013-2014. La commune facturera la prestation à un coût horaire de 9.17€.

- **PERSONNEL**

23°) Versement d'une subvention au comité d'action sociale des collectivités territoriales de l'agglomération dijonnaise et des organismes affiliés (C.A.S)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, MANDATE à l'unanimité M. le Maire pour signer la convention avec le C.A.S : le montant de l'acompte de la subvention s'élève à 48 200 € pour 2013 et le solde de la subvention 2012

à 1 692.20 € qui sera remboursé à la commune.

24°) Modification du tableau des emplois

Suite à la réussite d'un agent à un concours et dans le cadre de la mobilité interne, **le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité** de modifier le tableau des emplois et de modifier le régime indemnitaire correspondant, respectivement au 1^{er} juillet et 1^{er} août 2013.

- INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire indique avoir reçu les remerciements de 18 associations, pour le versement des subventions octroyées cette année.

Par ailleurs, il fait part de la nouvelle répartition des bureaux de vote dès 2014 : une répartition plus cohérente avec une meilleure rationalité entre la situation géographique des bureaux de vote et les lieux d'habitation des Epleumiens.

Enfin M. le Maire adresse ses félicitations à Madame Mélanie COUSIN, conseillère municipale pour la naissance de son fils Léo.

- COMMUNICATION ET COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE

1) Concessions de cimetière :

Vente ou renouvellement de 9 concessions pour la période du 8 avril au 21 juin 2013.

2) Compte rendu délégation dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

→ Signature de marchés à procédure adaptée

- Travaux de gros œuvre pour la construction de l'ALSH à la société LA CONSTRUCTION – 8 rue au Bouchet 21000 Dijon, pour la somme de 114 443.93€ ht

- Travaux de voirie à l'entreprise ROGER MARTIN – Saint-Apollinaire, pour un montant de 421 146.15 € ht

- Surveillance des bâtiments communaux, comme suit :

-Lot 1 – entretien central d'alarme de 7 bâtiments à l'entreprise COFELY INEO GDF SUEZ- 74 avenue Poincaré – 21078 Dijon Cédex, pour un forfait annuel de 750 € ht et un coût de dépannage horaire de 43 € ht

Lot 2 – Télésurveillance et intervention sur site pour 6 bâtiments à la société TELES – 9 rue Marguerite Yourcenar – 21006 Dijon Cédex, pour un montant annuel de 1 476 € ht et un coût d'intervention sur site de 60 € ht.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20H05.